

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DÔMES SANCY ARTENSE**

Compte-rendu du 08 Février 2019 – 14 h
Salle des fêtes de Bagnols

Nombre de membres du Conseil Communautaire : 39

Nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 35

Date de la convocation du Conseil : 28 janvier 2019

PRÉSENTS : M. Alain FARGEIX (Aurières) ; M. Gilles BONHOMME (Avèze) ; M. Eric MATHIEU (Bagnols) ; M. Gilles ALLAUZE et M. Claude VINCENT (Ceyssat) ; M. Jean-Louis GATIGNOL (Cros) ; M. Luc GOURDY et M. Jean-Luc TOURREIX (Gelles) ; M. Pierre BOUSCAUD (Heume l'Eglise) ; M. Éric BRUGIERE (Laqueuille) ; M. Georges GAY (Larodde) ; Mme Marie-Madeleine FEYREROLLES et M. Jean-Pierre ANDRAUD (La Tour d'Auvergne) ; M. Patrick DURAND et M. Michel RODRIGUEZ (Mazayes) ; M. Alain MERCIER et Mme Ghislaine ONDET (Nébouzat) ; M. Yves ARNAUD et M. André GAUTHIER (Olby) ; M. Pascal MICHAUX (Orcival) ; Mme Marie-Christine GUILLAUME (Perpezat) ; M. René TISSIER et M. François BRANDELY (Rochefort-Montagne) ; Mme Michelle GAIDIER (Saint-Bonnet-près-Orcival) ; M. François MARION (Saint-Donat) ; M. Yves CLAMADIEU (Saint-Julien-Puy-Lavèze) ; M. Bernard POUX (Saint-Pierre-Roche) ; M. David SAUVAT (Saint-Sauves-d'Auvergne) ; M. Jean-Jacques VANTALON (Singles) ; M. Christophe SERRE et M. Christophe VERGNOL (Tauves) ; M. Bruno EYZAT (Trémouille Saint-Loup) ; Mme Martine BONY (Vernines).

POUVOIRS : Mme Brigitte ROUDAIRE donne pouvoir à M. Luc GOURDY ; M. Dominique JARLIER donne pouvoir à M. François BRANDELY.

M. MATHIEU, Maire de Bagnols, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole au Président Alain MERCIER, qui procède à l'appel des présents et votants. Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu du précédent conseil.

TOURISME

Présentation par le bureau d'étude PROTOURISME des axes de développement de la politique touristique intercommunale

M. le Président accueille M. BOSSE de PROTOURISME et l'invite à présenter son diaporama. Cette partie de l'ordre du jour est également ouverte aux élus membres de la commission tourisme. Un exemplaire de la présentation est remis à chaque participant. Elle comprend :

- la synthèse du diagnostic sur les sujets suivants : profil des visiteurs, hébergement, retombées économiques, restauration, sites naturels, activités de pleine nature, culture et terroir, animations et événements, mais aussi en termes d'organisation (fonctionnements OTI, budget) ;
- les résultats de l'enquête clients/non clients/habitants et de l'enquête professionnels.
- les axes stratégiques.

Ils sont au nombre de quatre :

1. Mettre en tourisme la filière des activités de pleine nature,
2. Accompagner le déploiement de sites pivot du développement touristique,
3. Stimuler la diversification et la modernisation de l'offre touristique,
4. Moderniser l'action de l'office de tourisme.

A l'issue de la présentation, M. le Président demande s'il y a des remarques. M. ANDRAUD estime qu'il faut toucher les groupes dans les cibles de clientèle, d'autant plus avec les équipements dont est doté le territoire. M. BOSSE répond qu'ils sont visés dans les cibles "queschua". Les hébergements de groupe font en revanche défaut sur le territoire.

M. MARION interpelle sur le fait de continuer à rester longtemps isolés ou d'envisager de se regrouper.

M. SERRE estime qu'il manque des éléments dans l'état des lieux. Il manque le marché hebdomadaire de Tauves, le parc Kizou Aventures installé pour les jeunes, l'artisanat d'art et l'offre culturelle. Dans le comptage des lits marchands, il ne faut pas oublier les jeunes de moins de 18 ans, qui ne paient pas la taxe de séjour. Concernant le secteur de St-Julien, il ne faut pas confondre la vocation de porte d'entrée et celle d'accueil touristique déjà évoquée comme projet à l'époque du programme Leader 2. Il rappelle la signalisation déjà financée par Sancy-Artense Communauté.

M. BOSSE répond que la présentation n'est qu'une synthèse et le diagnostic **est** plus exhaustif sur 150 pages. Selon lui, l'offre culturelle ne peut pas être déclencheuse de séjour sur notre territoire, la clientèle "télérama" n'y retrouverait pas son compte. Il estime qu'il faut déjà maintenir ce que l'on a, par exemple il y a de la demande pour de la visite de villages). Réaliser un équipement culturel n'en fait pas un équipement touristique et vice-versa. M. BOSSE répond qu'il ne veut égratigner personne mais il y a des réalités et des constats objectifs. Pour Orcival, M. MICHAUX déplore le fait que plusieurs bâtiments ou anciens locaux commerciaux appartiennent à des familles qui ne veulent pas vendre. Dans ces conditions, il est difficile de faire les choses pour envisager du développement.

M. le Président conclue en soulignant qu'il était important d'obtenir un œil extérieur sur le développement touristique de notre territoire.

Le cabinet va désormais travailler sur les propositions d'actions à mettre en place.

Choix des entreprises pour la création d'un sentier innovant à Rochefort-Montagne

M. le Vice-Président Gilles ALLAUZE explique que trois consultations en procédure adaptée ont été lancées sur la plateforme achatpublic.com. L'une pour les travaux, la seconde pour les prestations intellectuelles (deux lots) et la troisième pour les fournitures (deux lots). La date de remise des offres était prévue au 1^{er} février 2019, 12h00. Il présente les offres reçues pour chaque type de mission à l'aide des tableaux ci-dessous :

Marché de prestation intellectuelle – Lot 1 Création d'une application numérique – prévu 28 000 € HT sans options.

Prestataire	Prix des prestations 50 % Le moins cher a 50 200Xprix le plus bas / (prix le plus bas + prix de l'offre)	Valeur organisationnelle et technique 40%	Planning et engagement sur les délais 10 %	Total points
Easy Mountain et Téloa	59 300 € base 10 050 € options 21.25	30	10	61.50
Atelier Nature	29 000 € base 2 850 € options autres que celles demandées 750 € / an administration des contenus de base 35.55	35	10	80.55
Laurent Baleyrier	16 000 € base 3 000 € Options 3 000 € options autres que demandées 50	30	10	90

Marché de prestation intellectuelle – Lot 2 Graphisme mobilier ludique - Prévu 3 100 € HT + 400 € options

Prestataire	Prix des prestations 50 %	Valeur organisationnelle et technique 40%	Planning et engagement sur les délais 10 %	Total
Téloa	Base : 5 000 € Réunion : 840 € Option : 1 500 € 40.05	25	0	65.05
Benoit Charles	Base : 3 340 € pas de TVA Option : 550 €	35	5	90

		50		
Anne-Marie Gaudillet	Base : 5 550 € Option : 450 €	37.57	30	5
Magma Créa	Base : 4 080 € Option : 520 €	45.02	30	10

Marché de fournitures – Lot 1 Mobilier bois – Prévu 4 150 € HT + 150 € d’option

Prestataire	Prix des prestations 50 %	Valeur organisationnelle et technique 40%	Planning et engagement sur les délais 10 %
ASPH	Base : 2 828,20 Option : 892,95	40	10
	50		

Marché de fourniture : Lot 2 Fourniture de mobilier ludique – Prévu 17 780 € HT + 2 500 € en option

Prestataire	Prix des prestations 50 %	Valeur organisationnelle et technique 40%	Planning et engagement sur les délais 10 %
Pic Bois	Base : 17 253,70 € Option : 2 357,11 €	40	10
	50		

Marché de travaux – Lot unique : aménagement et pose d’équipements d’accueil du public – Prévu 51 000 € HT + 1 000 € d’option

Prestataire	Prix des prestations 50 %	Valeur organisationnelle et technique 40%	Planning et engagement sur les délais 10 %	Total
Sauvarie environnement	Base : 82 140 € Option : 20 204 € 37.08	40	10	87.08
ONF	Base : 48 405 Option : 14 535	40	10	100
	50			

Après en avoir débattu, et à l’unanimité des membres votants, le Conseil Communautaire :

- **Valide le choix des entreprises pour les missions de base :**
 - **SARL Laurent BALEYDIER pour un montant HT de 16 000.00 €**
 - **M Benoit CHARLES pour un montant HT de 3 340.00 €**
 - **ASPH pour un montant HT de 2 828.20 €**
 - **Pic Bois pour un montant HT de 17 253.70 €**
 - **ONF pour un montant HT de 48 405.00 €**

- **Valide le choix des options et variantes suivantes :**
 - **Lot 1 création d’une application : options – en savoir plus et enregistrement d’une bande sonore pour un montant de 1 500 € HT**
 - **Lot 2 Graphisme de mobilier ludique : option - graphisme du passe tête pour un montant de 450 € HT**
 - **Fourniture :**
 - **Lot 1 mobilier bois : option – passe-barrière/chicanes pour un montant de 757.95 € HT**
 - **Lot 2 fourniture de mobilier ludique : option – passe-tête 4 trous pour un montant de 1 610.64 € HT**
 - **Travaux :**
 - **Lot unique : variante bois en robinier pour un montant de 2 260 € HT.**

Taxe de séjour 2019 pour le cabanage à Cap Guéry

M. le Président rappelle au Conseil de communauté qu'il faut délibérer pour valider le tarif de la taxe de séjour qui doit être collectée dans les hébergements du cabanage du Centre Montagnard Cap Guéry suite aux nouveaux tarifs fixés pour l'année 2019.

Il explique que le cabanage est un camping. Les cabanes et tentes trappeur sont démontables donc assimilées à des Hébergements Légers de Loisirs. Ainsi, la taxe de séjour qui s'applique est celle qui est pratiquée sur un camping non classé : soit 20 centimes / nuit / personne. Il précise enfin, que les exonérations de droit commun s'appliquent également :

- Personnes mineures
- Personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées sur le territoire de l'intercommunalité
- Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé à 3 euros par jour.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Communautaire :

- **Valide le montant de 20 centimes d'euros / nuit / personne ;**
- **Valide les exonérations de droit commun.**

FINANCES

Attributions de compensations pour l'année 2019

Monsieur le Président rappelle que l'attribution de compensation correspond au montant de taxe professionnelle perçue par les communes l'année précédant leur entrée dans la Communauté de communes, déduction faite des charges transférées au fil des ans. Il propose de ne pas modifier les montants d'attribution de compensation de chaque commune, et de reverser les montants définis pour 2018, présentés dans le tableau ci-après :

Communes	Montants 2019
AURIERES	3 514,56 €
AVEZE	0,00 €
BAGNOLS	9 440,90 €
CEYSSAT	9 167,37 €
CROS	0,00 €
GELLES	58 805,83 €
HEUME L'EGLISE	0,00 €
LABESSETTE	45 763,65 €
LAQUEUILLE	39 446,49 €
LARODDE	15 622,53 €
LA TOUR D'Auvergne	20 961,33 €
MAZAYES	53 178,00 €
NEBOUZAT	45 052,04 €
OLBY	21 943,97 €
ORCIVAL	23 770,76 €
PERPEZAT	16 062,03 €
ROCHEFORT-MONTAGNE	77 637,86 €
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	7 731,91 €
SAINT DONAT	0,00 €
SAINT JULIEN PUY LAVEZE	117 349,35 €
SAINT PIERRE ROCHE	40 431,92 €
SAINT SAUVES D'Auvergne	11 328,97 €
SINGLES	12 656,15 €
TAUVES	60 874,75 €

TREMOUILLE SAINT LOUP	0,00 €
VERNINES	50 822,85 €

M. le Président rappelle que l'EPCI est tenu de notifier à chaque commune ce montant, avant le 15 février 2019.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Communautaire :

- **Approuve les montants de l'attribution de compensation pour l'année 2019 ;**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Président pour notifier l'attribution de compensation aux communes membres.**

COMPETENCES

Information sur l'opposition au transfert automatique de la compétence eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

M. le Président rappelle que la loi Notre a prévu le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020. Une loi du 03/08/2018 assouplit ce transfert et permet de le reporter au 1^{er} janvier 2026, à la condition que 25 % des communes membres représentant 20 % de la population s'y opposent.

M. le Président propose d'envoyer aux mairies le modèle de délibération à prendre par les conseils municipaux pour s'opposer à ce transfert.

Mme GUILLAUME demande l'impact sur les ASA (associations syndicales autorisées). M. le Président explique que le transfert ou non ne change en rien l'existence des ASA.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AGRICULTURE / FORET

Validation de la convention précaire pour l'utilisation de la cave de Bughes (Perpezat) par la SARL Cie d'Affinage des Arvernes.

Monsieur le Président propose de retirer ce sujet de l'ordre du jour car la cave est actuellement louée au GIE de Bughes qui rassemble l'entreprise de l'affineur MONS et la coopérative La Fourmontoise. Cette dernière risque de se dissoudre impliquant que le GIE soit dissous aussi. Or ça n'est pas encore le cas donc le bail précaire ne peut pas être établi.

ENFANCE / JEUNESSE / SPORTS

Diagnostic sportif territorial : validation du cahier des charges et lancement de la consultation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un diagnostic sportif territorial est envisagé sur le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. Le cahier des charges du diagnostic a déjà été travaillé en commission jeunesse.

Mme ACHARD présente le projet et décrit son contenu. Il s'agit d'une démarche d'analyse de l'offre et la demande sportive sur un territoire liée à la volonté des acteurs locaux de faire évoluer l'offre existante. C'est un outil d'aide à la décision dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de sport.

Les critères d'analyse des offres sont : les capacités du candidat pour 45 %, le prix pour 45 % et les délais pour 10 %. Se pose la question du lancement de l'étude car il existe une réforme avec la création d'une agence nationale du sport. Faut-il attendre ou lancer quand même sans le soutien de la DDCS.

M. le Président propose de lancer l'appel d'offres et de prévoir un démarrage du diagnostic au 01/09/2019.

Mme GAIDIER demande ce qu'il en est des choix retenus lors du premier diagnostic réalisé en 2015 sur les 14 communes de l'ancienne communauté de communes de Rochefort-Montagne. M. le Président considère que tout est remis à plat et qu'il faut revoir la stratégie de développement sportif à l'échelle de Dômes Sancy Artense. Ce

diagnostic n'est pas à considérer comme une extension seulement de la réflexion sur le secteur Sancy-Artense et doit aussi intégrer la réflexion menée dans le cadre du pôle Nature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ***Approuve le cahier des charges du diagnostic sportif territorial,***
- ***Autorise Monsieur le Président à lancer une consultation pour la réalisation de ce diagnostic sportif,***
- ***Autorise Monsieur le Président à solliciter pour ce dossier les subventions auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme.***

Convention pour l'entretien et la surveillance du gymnase intercommunal de Gelles

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une convention pour l'entretien et la surveillance du gymnase doit être signée entre la Communauté de Communes et la commune de Gelles. Il propose de signer une convention avec la commune pour l'année 2019 précisant les données suivantes :

- 6 heures par semaine x 1 personne, soit 282 heures par an, au tarif horaire de 11,25 €
- Achat de produits d'entretien pour un montant de 250 € pour l'année
- Soit un total de 3 422.50 € pour l'année 2019.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- ***Approuve la convention avec la commune de Gelles pour l'année 2019,***
- ***Autorise Monsieur le Président à la signer.***

Convention pour l'entretien et la surveillance des bâtiments intercommunaux à Nébouzat

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une convention pour l'entretien de la salle de basket, du multi accueil et du centre de loisirs intercommunaux situés à Nébouzat avait été signée entre la Communauté de Communes et la commune de Nébouzat. Il propose de signer une nouvelle convention avec la commune pour l'année 2019 précisant les données suivantes :

- 74 h30 annuelles, au tarif horaire de 17.25 €
- Soit un total de 1 285.12 € arrondi à 1 285 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- ***Approuve le projet de convention avec la commune de Nébouzat pour l'année 2019,***
- ***Autorise Monsieur le Président à la signer.***

Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'extension de la salle de basket intercommunale à Nébouzat

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du diagnostic sportif territorial réalisé en 2015 sur l'ancienne communauté de communes de Rochefort-Montagne, la création d'une salle dédiée aux sports de combat dans la continuité de la salle de basket intercommunale de Nébouzat était préconisée dans le plan d'actions.

Monsieur le Président propose donc de réaliser cet équipement, qui est indispensable pour la pérennité des activités du club de judo intercommunal, mais aussi pour une utilisation optimale de la salle de basket intercommunale, notamment en période hivernale.

Pour assurer la maîtrise d'œuvre de cet investissement, Monsieur le Président propose de retenir le cabinet SCP ESTIER-LECHUGA, qui a travaillé auparavant sur la réalisation de la salle de basket intercommunale, sur la création des vestiaires et l'installation du chauffage de cet équipement.

L'offre reçue de la SCP ESTIER-LECHUGA s'élève à 9% du montant HT des travaux. L'estimation du programme des travaux étant de 250 000 € HT, le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 22 500 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- ***Accepte d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la salle basket intercommunale à la SCP ESTIER-LECHUGA, pour un forfait de 9 % des travaux ;***
- ***Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec cette société.***

Choix des prestataires pour le contrôle technique et la coordination "Sécurité et Protection de la Santé" pour les travaux d'extension de la salle de basket intercommunale à Nébouzat

La conduite des travaux d'extension de la salle de basket intercommunale de Nébouzat nécessite de faire appel à un contrôleur technique et une coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.). Monsieur le Président présente les diverses offres reçues.

Pour le contrôle technique, trois offres sont parvenues : SOCOTEC, APAVE et BUREAU VERITAS.

Après examen des offres, Monsieur le Président propose de retenir BUREAU VERITAS pour assurer :

- les missions L, LE, HAND-ERP, SEI, PS et ATTHAND pour un montant de 2 555 € H.T.

Pour la coordination S.P.S., cinq offres sont parvenues : Bureau de Coordination Arverne, BUREAU VERITAS, EURL Marc GALETTI, APAVE et SOCOTEC.

Après examen des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'EURL Marc GALETTI pour un montant de 1 568 € H.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ***Décide de confier le marché de contrôle technique à BUREAU VERITAS pour un montant total de 2 555 € H.T.***
- ***Décide de confier le marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé à l'EURL Marc GALETTI pour un montant de 1 568 € H.T.***

Extension de la salle de basket intercommunale à Nébouzat - Validation du plan de financement

Monsieur le Président rappelle le projet d'extension de la salle de basket intercommunale à Nébouzat. Il présente le plan de financement de cette opération comme suit :

Dépenses prévues (en € HT)		Recettes prévues (en € HT)		
Honoraires, études et frais divers	60 000 €	DETR (accordée)	87 750 €	27.4 %
Travaux	250 000 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	117 000 €	36.6%
Achat d'équipement	10 000 €	Conseil Départemental du Puy de Dôme	51 250 €	16 %
		Autofinancement	64 000 €	20 %
TOTAL	320 000 €	TOTAL	320 000 €	100 %

M. BRUGIERE demande la surface d'extension. M. le Président informe que cela représente 120 m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants :

- ***Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,***
- ***Approuve les demandes de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et du Conseil Départemental du Puy de Dôme.***

Information sur l'organisation de la Fête du Sport 2019.

Cette proposition émane de la commission réunie en décembre dernier. Une première réunion à laquelle étaient conviés les associations, les membres de la commission et les maires a été organisé le 28 janvier. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Mme ACHARD fait le compte-rendu. Elle aura lieu le samedi 14 septembre 2019 à Rochefort-Montagne. Une seconde réunion sera programmée le 04 mars sur le site. Des bulletins de participation à la Fête ont déjà été envoyés et l'on commence à recevoir des réponses positives. Des commissions thématiques seront mises en place.

Attribution d'une subvention au projet culturel du Collège Gordon Bennett (2018/2019)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la demande d'aide financière du Collège Gordon Bennett qui reconduit le projet culturel liant l'établissement scolaire et la Comédie de Clermont-Ferrand (scène nationale). Suite à une redéfinition du projet culturel de la Comédie de Clermont-Ferrand, les modalités des partenariats mis en place avec les collèges sont modifiées. Les élèves du collège Gordon Bennett ont cependant la possibilité d'assister à quatre représentations de la programmation de la Comédie de Clermont, à un tarif préférentiel, en lien avec les thématiques du programme scolaire et le projet d'établissement.

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention de 500 € au Collège Gordon Bennett pour participer aux frais d'organisation de ce projet culturel.

M. ANDRAUD demande ce qu'il en est pour le collège Sancy-Artense. M. le Président répond qu'il n'est pas intéressé par ce partenariat. Mme VEDRINE précise qu'au départ le soutien de la communauté de communes intervenait car il s'agissait d'accueillir un spectacle de la Comédie délocalisé.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 500 € au Collège Gordon Bennett.

Proposition d'adhésion au Fusible

M. le Président propose à Mme CORNET de présenter l'association Le Fusible. Elle regroupe des agents de développement culturel en charge de la programmation et les communes ou communautés de communes qui emploient sur les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Au départ le réseau se réunissait autour des offres jeunes publics puis il a eu besoin d'évoluer pour s'ouvrir à tous les spectacles vivants. Il s'agit de faire valoir les besoins auvergnats auprès des compagnies présentes sur Lyon ou St-Etienne. Cela permet notamment une mutualisation des spectacles et donc une baisse des coûts. Cette association constitue un soutien pour la mise en œuvre de la saison culturelle intercommunale ArtenScène ainsi qu'un engagement qualitatif de la part des adhérents.

Le Fusible a délibéré sur le principe d'adhésion suivant :

- 100 € pour les collectivités ;
- 15 € pour les agents de développement.

M. le Président considère que le travail mené par le Fusible est utile à la politique culturelle de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense et permet de soutenir le développement de la saison culturelle intercommunale.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- ***Valide le principe d'adhésion de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense au Fusible ;***
- ***Autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour permettre cette adhésion.***

Choix des prestataires et validation du plan de financement pour l'acquisition de matériel de spectacle pour la salle de La Bascule et l'itinérance

Monsieur le Président rappelle qu'en vue de favoriser l'accueil de spectacles sous des formes variées et autres événements culturels sur le territoire, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense dispose d'un pool de matériel (héritage de la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne). Le territoire étant plus vaste et les besoins plus grands est prévue l'acquisition de nouveau matériel de spectacle comprenant du matériel de sonorisation, une structure et des pendrillons, des tentes et stands pliants, un podium et des remorques de transport. Du matériel d'éclairage est aussi prévu pour la Bascule.

Dans ce cadre, Monsieur le Président précise qu'une consultation a été lancée. Après présentation des différentes offres à l'assemblée, Monsieur le Président propose de retenir les prestataires suivants :

- Lot 1 - Matériel d'éclairage La Bascule : STS
- Lot 2 – Sonorisation : STS
- Lot 3 – Pendrillons : STS

- Lot 4 – Podium : Samia Devianne
- Lot 5 – Tentés : Equip Cité
- Lot 6 – Remorques : Equip Cité

Le total de ces lots représente 49 860 € HT. Le prévisionnel était de 55 000 euros HT. Sur ces dépenses, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense peut bénéficier d'une aide LEADER et CTDD.

M. BRANDELY demande si des compléments peuvent être achetés du fait du reliquat. Mme VEDRINE explique qu'il serait nécessaire de faire procéder à du flockage du matériel et du lestage des tentes.

M. le Président lance un appel auprès des communes pour abriter le nouveau matériel.

Validation des tarifs de mise à disposition du matériel de spectacle

En lien avec ces nouvelles acquisitions, M. le Président propose de nouveaux tarifs de location pour le matériel mis à disposition des associations. La commission a travaillé sur une proposition :

Type de matériel	Montant de la location	Montant de la caution
BARNUMS, PODIUM, GRILLES D'EXPOSITION ET BARRIERES DE VILLE		
Podium mobile	50 €	1 000 €
Tente de 100m ² + remorque de transport	50 €	1 000 €
Tente de 40 m ² + remorque de transport	20 €	1 000 €
Grilles d'exposition et barrières de ville	gratuit	500 €
Stand pliant - 9m ²	gratuit	

Type de matériel	Montant de la location	Montant de la caution
MATERIEL D'ECLAIRAGE		
Matériel d'éclairage (14 projecteurs + 1 console manuelle + 1 gradateur + rallonges + pieds)	150 € pour la totalité du matériel d'éclairage	1 000 €
1 à 4 projecteurs PAR	10 € le projecteur 10 € la console 10 € le gradateur	
5 à 8 projecteurs PAR		
Console manuelle		
Gradateur		
1 à 4 projecteurs PC		
5 ou 6 projecteurs PC		
Rallonges / pieds de projecteurs...		

Type de matériel	Montant de la location	Montant de la caution
MATERIEL DE SONORISATION		
Sonorisation polyvalente (2 enceintes + 1 console + 1 multipaire + 2 micros)	50 € (indifféremment de la quantité et du type de matériel emprunté)	1 000 €
1 enceinte autonome	20 €	500 €

Type de matériel	Montant de la location	Montant de la caution
PENDRILLONS ET STRUCTURE ALU		

Tout le matériel pour une boîte noire de 6mX6m au maximum (pendrillons, échelles et pieds)	50 € (indifféremment de la quantité et du type de matériel emprunté)	1 000 €
--	---	----------------

M. RODRIGUEZ demande si c'est un coût à la semaine. M. le Président répond que le coût s'applique par évènement.

M. SAUVAT insiste sur le fait de bien faire passer le message aux associations qu'elles doivent fournir chèque de caution et attestation d'assurances.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants :

- ***Approuve les tarifs de mise à disposition du matériel de spectacle, tels qu'exposés ci-dessus.***

Aide à la formation des bénévoles associatifs encadrant des jeunes

En vue de renforcer le soutien aux associations du territoire qui proposent des activités à destination des jeunes et afin favoriser la formation des bénévoles encadrants, Monsieur le Président propose de mettre en place une aide à la formation des bénévoles associatifs pour l'encadrement des jeunes (dans la limite de 3 bénévoles par association). Il propose de fixer cette aide à 100 € par bénévole formé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil Communautaire :

- ***Approuve la mise en place d'une aide à la formation des bénévoles associatifs encadrant des jeunes,***
- ***Décide de fixer cette aide à 100 € par bénévole concerné dans la limite de 3 bénévoles par association, et de la verser à l'association à l'issue de la formation.***

Mise en place d'un montant minimum de subvention aux associations

Au vu des montants des subventions attribuées aux associations en 2018 en application du règlement, et afin de soutenir les associations de manière significative, M. le Président propose que soit mis en place un montant minimum de subvention. Il propose que ce montant soit fixé à 500 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil Communautaire :

- ***Approuve la mise en place d'un montant minimum de subvention aux associations organisant des manifestations d'envergure ou œuvrant pour les jeunes en application du règlement intercommunal d'attribution de subventions aux associations ;***
- ***Décide de fixer le montant minimum de subvention à 500 €.***

Attribution de subvention à l'Atelier Musical de Tauves

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la demande d'aide financière de l'Atelier Musical de Tauves qui propose une formation musicale et instrumentale encadrée par un professeur agréé aux jeunes du territoire.

Au titre de l'année 2018/2019, 8 jeunes issus de plusieurs communes du territoire adhèrent à l'Atelier Musical. Le budget de l'association s'élève à 2897.21 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention de 500 € à l'Atelier Musical de Tauves.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'Atelier Musical de Tauves.***

Dépôt d'une autorisation de travaux et demande de dérogation pour l'accessibilité de la ludothèque intercommunale à Bagnols

Monsieur le Président explique que suite à la fusion des EPCI un nouvel ADAP (agenda d'accessibilité programmée) à l'échelle de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a été déposé et approuvé récemment fin janvier 2019. Dans le cadre de cet ADAP, sont prévus des travaux de mise en accessibilité sur le site de la ludothèque intercommunale Interlude à Bagnols. Ces travaux consistent en :

- Matérialisation d'une place de stationnement PMR avec cheminement et bande de guidage au sol ;
- Mise en conformité des escaliers ;
- Bandes visuelles contrastées sur porte d'entrée ;
- Mise en place d'une poignée de porte déportée dans les sanitaires ;
- Mise en place d'une signalétique.

Monsieur le Président explique que pour la place de stationnement, il est nécessaire de demander une dérogation pour le seul handicap moteur. En effet, il n'y a actuellement aucun stationnement attitré dans la cour commune et celle-ci présente une pente de 6%, ce qui ne permet pas d'avoir une place de stationnement PMR totalement plane. Des travaux de réfection de ce "parking" engendreraient un coût disproportionné pour la collectivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- **Approuve le dossier d'autorisation de travaux pour la mise en accessibilité de la ludothèque Interlude et autorise le Président à déposer cette demande d'autorisation ;**
- **Autorise Monsieur le Président à demander la dérogation pour la place de stationnement PMR.**

Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'extension et d'aménagement du siège de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur le siège communautaire à Rochefort-Montagne. Ils consistent à faire un désamiantage, à aménager des bureaux supplémentaires et un espace de repos et à refaire la toiture endommagée. Cela permettra d'améliorer l'accueil du service public et d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité communautaire, qui s'est développée depuis la fusion des EPCI.

Pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération, Monsieur le Président présente l'offre reçue de la SCP ESTIER-LECHUGA pour un montant forfaitaire de 10 % des travaux.

L'estimation du programme de travaux étant de 124 000 € HT, le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 12 400 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- **Accepte d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de travaux sur le siège communautaire à la SCP ESTIER-LECHUGA pour un forfait de 10 % des travaux ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec cette société.**

Approbation de la programmation du CTDD (Contrat Territorial de Développement Durable) à signer avec le Département du Puy-de-Dôme pour 2019-2021

Monsieur le Président explique que le Département du Puy-de-Dôme propose aux EPCI de signer un nouveau Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) pour financer leurs projets d'investissement sur la période de trois ans 2019-2020-2021.

Il n'y a plus d'enveloppe dédiée, les EPCI doivent proposer une programmation au Département. La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est concernée par un coefficient de solidarité qui lui permet de bénéficier de 30,6 % d'aides au lieu de 30 %.

Une programmation des actions de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a été étudiée entre les services communautaires et départementaux. Elle est la suivante :

Année réalisation	Actions	Coût prévisionnel € HT	Aide CTDD avec coefficient de solidarité en €	%
2019	Construction et aménagement de nouveaux vestiaires de rugby à Ceysnat	780 000	184 000	23,6
2019/20	Extension de la salle de basket intercommunale à Nébouzat avec création d'une surface dédiée aux sports de combat, à la gymnastique au sol...	320 000	51 250	16
2020/21	Aménagement du terrain de sport utilisé par les associations sportives intercommunales à Olby	250 000	76 500	30,6
2019	Réalisation d'un diagnostic sportif intercommunal	15 600	4 774	30,6
2019	Equipped numérique des écoles	87 500	26 775	30,6
2019	Mise en place de la télégestion pour le service d'aide à domicile	14 025	4 292	30,6
2019	Acquisition de matériel supplémentaire pour les équipements culturels et associatifs	55 000	16 830	30,6
TOTAL CC DSA		1 522 125 €	364 421	

M. ANDRAUD demande quand l'opération numérique dans les écoles va démarrer. Mme ACHARD explique que si la programmation CTDD est validée, elle peut engager le dossier et envoyer dès lundi les informations aux communes et écoles. Il est rappelé que l'aide est de 2000 euros TTC par classe.

Le Département a fait savoir qu'il acceptait cette programmation. Monsieur le Président propose donc au conseil d'approuver cette programmation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- **Approuve la programmation du CTDD pour les années 2019-2021, telle qu'exposée ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer le CTDD avec le Département du Puy-de-Dôme pour cette même période.**

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président explique que l'AMF a élaboré un calendrier 2019 en lien avec candidature acceptée par l'UNESCO. M. MARION étant au conseil d'administration de l'AMF, il a récupéré les 26 calendriers des communes de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. Ces derniers sont distribués à chaque maire.

La séance est levée à 17h10.